

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Stéphane SANCHEZ, Maître de conférences, Vice-Président délégué aux ressources humaines,
à l'effet de signer en son nom :

- les avis et décisions sur remises gracieuses de créances relatives à des trop-perçus sur masse salariale. La présente délégation porte sur les § 2.6 et 3.2 de la procédure précitée.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

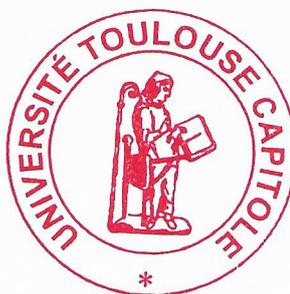
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane SANCHEZ en date du 6 avril 2021.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

Le délégataire,



Stéphane SANCHEZ



Le Président,



Hugues KENFACK